



AGORA

Le journal de l'infirmier(e) belge
Het magazine voor de verpleegkundige

N°/Nr 26

Janvier 2017 - Januari 2017



Membre du conseil international des infirmiers
Lid van de internationale raad van de verpleegkundigen

Le département infirmier du CHU de Charleroi

Tous en chœur au cœur des soins

Le CHU de Charleroi est le plus important établissement hospitalier public de la Région Wallonne avec cinq sites hospitaliers intégrés : *L'Hôpital Civil Marie Curie (Lodelinsart), l'Hôpital A. Vésale et l'Hôpital Léonard de Vinci (Montigny-le-Tilleul), l'Hôpital V. Van Gogh (Marchienne) et la Clinique L. Neuens (Châtelet).*

Le CHU de Charleroi offre à ses patients toutes les spécialités médicales et chirurgicales et continue à se développer afin de prodiguer des soins de qualité. Au 2^e semestre 2015, l'Hôpital de réadaptation Léonard de Vinci s'étoffera de deux nouvelles unités : LV13 offrira 25 lits de réadaptation et LV11 proposera 11 lits de soins palliatifs.

Nos offres d'emploi

L'ISPPC recrute régulièrement pour son CHU de Charleroi (Hôpital Civil Marie Curie, A. Vésale, L. de Vinci, V. Van Gogh) et ses MR/MRS/MSP (h/f) :

Des bachelier(e)s en soins infirmiers et breveté(e)s, infirmier(e)s spécialisé(e)s en néonatalogie, SISU, psychiatrie, salle d'opération...

Vous avez envie de travailler « *Tous en chœur au cœur des soins* », merci de déposer votre candidature auprès de Ariane Grard, Directrice des Ressources Humaines, Espace Santé, Boulevard Zoé Drion 1, 6000 Charleroi.

Plus d'informations sur notre site internet : www.chu-charleroi.be



Travailler au CHU de Charleroi, c'est opter pour une philosophie humaniste de soins.

La demande humaniste repose sur trois valeurs fondamentales :

- le respect de la dignité et de la liberté de l'être humain
- la compétence
- la responsabilité professionnelle

Rejoignez-nous, pour qu'ensemble nous améliorions la santé de nos patients

Nous favoriserons votre développement personnel par :

- de nombreuses possibilités de formation
- l'utilisation de matériel de pointe
- une sécurité d'emploi
- des conditions de travail favorables
- un accueil personnalisé
- une prime de fin d'année
- la reprise des années d'ancienneté
- l'investissement dans des projets novateurs : la maison de naissance, la stroke unit...
- des avantages sociaux : abonnements transports en commun, repas au self du personnel
- l'Amicale du personnel (réductions dans certains magasins)
- la mise à disposition d'une crèche
- un service social pour le personnel
- un groupe « bien-être »
- un plan de carrière, de formation

Nos objectifs :

Les objectifs du département infirmier sont :

- la satisfaction des patients, du personnel et des stagiaires
- le développement des valeurs humanistes
- le développement des compétences
- le déploiement d'un hôpital attractif en termes de résultats

Le CHU de Charleroi met l'accent sur :

- la disponibilité de technologies de pointe et d'un personnel médical de premier plan, grâce aux contacts étroits du CHU avec le monde universitaire
- le bien-être et le confort des patients et des accompagnants
- une éthique pluraliste fondée sur le respect des convictions de chacun

Edito

Numéro spécial **5**

Rubrique internationale

Le Conseil international des infirmières appelle à la protection des travailleurs de soins de santé **6**

Le Conseil international des infirmières favorable à l'application universelle de la méthode « mère kangourou » **8**

Portrait

Yves Mengal **10**

Nos partenaires ...

Nurses in conflict areas need to be more protected **16**

Rapport d'activité

Conseils, commissions et groupes de travail **18**

Profession

La FNIB a développé, traité et suivi plusieurs dossiers **21**

Rubrique culinaire 29

Bulletin d'adhésion FNIB 30

Dates à retenir 26

Agenda 26

AGORA est une revue destinée à tous les professionnels de la santé, qu'ils travaillent en milieu hospitalier général ou spécialisé, en hôpital psychiatrique, en maison de repos ou à domicile. Son objectif est d'actualiser l'information auprès des membres de la FNIB.

Le comité de rédaction sert cet objectif à l'aide des contacts pluridisciplinaires qui constituent le réseau de ces deux fédérations infirmières.

Les publications

Sur le site www.fnib.be, vous pourrez consulter l'éditorial de chaque revue. La version intégrale des parutions est téléchargeable par chaque membre en ordre de cotisation et munie d'un login procuré par le webmaster. Un membre en ordre de cotisation n'ayant pas reçu sa revue peut se manifester par email. (agora@fnib.eu)

Appel aux auteurs

Les professionnels de la santé sont invités à publier leurs expériences et peuvent nous envoyer un article. Les articles sont lus par les membres du comité de rédaction et des membres du comité scientifique. Ceux-ci peuvent solliciter des modifications s'ils le jugent nécessaire ou refuser l'article. Les nom et prénom de l'auteur (ou des auteurs) doivent être mentionnés en fin d'article, avec titre(s) et fonction(s), le lieu de travail, les parutions antérieures éventuelles détaillées ainsi qu'une photo identifiant le(s) auteur(s) (format JPEG, en pièce jointe). Les illustrations seront signées de leur(s) auteur(s) (© crédit-photo). Le texte sera rédigé sur traitement de texte Microsoft Word, comptera de 1 à 3 pages, police 12, interligne simple et sera envoyé par mail via : agora@fnib.eu. Chaque auteur reçoit gratuitement un exemplaire du numéro auquel il a contribué.

Au nom de la rédaction, nous vous remercions pour votre précieuse collaboration.

Toute reproduction, même partielle, des textes et photos publiés dans la présente revue est subordonnée à une autorisation écrite de l'auteur et de l'équipe de rédaction.

Les textes publiés n'engagent que leurs auteurs.

Fiche technique

Périodique publié à l'initiative de la FNIB par

Publiet Belgique:

Chaussée d'Haecht, 547 | B-1030 Bruxelles

T. 02 245 47 74 | F. 02 245 44 63

e-mail : paulmeyer@publiet.be - TVA : BE 0844 353 326

Editeur responsable : Alda Dalla Valle

Coordination générale : Xavier Volcher

Secrétaire de rédaction : agora@fnib.eu

Layout : Pierre Ghys - www.ultrapetita.com





concept by dfib.net

Coopération

Respect

Qualité & Excellence

Ouverture au changement

Responsabilité

Capacités relationnelle et d'écoute, professionnalisme, autonomie et disponibilité... Si vous vous reconnaissez dans les critères recherchés pour nos collaborateurs, alors nous vous convions à construire un projet professionnel avec nous.

Les Cliniques universitaires Saint-Luc sont un lieu de dispensation de soins cliniques, d'enseignement et de recherche occupant plus de 5000 professionnels issus de disciplines variées.

Envie d'en savoir plus sur les postes **infirmiers** vacants et les avantages offerts?

www.saintluc.be/jobs

Nous vous offrons :

Un environnement technologique de pointe • Un job responsabilisant à finalité humaine • Une rémunération avec divers avantages (accès aisé en transports en commun, parking gratuit, restaurant d'entreprise, crèche de jour, école sur le site, association sportive, plaine de jeux pendant les vacances, ristournes dans certains commerces...).

Comment postuler?

Une offre d'emploi a retenu votre attention ? La fonction vous motive et vous pensez correspondre au profil demandé. N'hésitez pas à faire parvenir votre curriculum vitae accompagné d'une lettre de motivation via notre *espace candidat* sur notre site internet : **www.saintluc.be/jobs**

Ce premier numéro de la revue AGORA de l'année 2017 est un numéro spécial à plus d'un titre.

Tout d'abord, c'est au travers de cette première revue de l'année que je vous transmets mes vœux ainsi que ceux du conseil d'administration de la FNIB. Que cette nouvelle année soit pour vous synonyme de sérénité, de bien-être et de santé pour vous et vos proches ! Que vos projets les plus fous soient concrétisés ! Que les petits bonheurs journaliers auprès de vos patients et de ceux qui vous sont chers soient source de motivation !

Ce premier exemplaire de l'année est aussi celui d'une nouvelle formule dans le contenu et dans le nombre de publications. En effet, nous passerons de 4 à 3 publications annuelles. La première revue de l'année sera consacrée à une rétrospective de l'année écoulée, le second numéro sera celui des articles cliniques et scientifiques et le dernier numéro de l'année sera davantage consacré aux aspects législatifs et aux textes promulgués (traditionnellement pendant les vacances d'été) en lien avec notre profession et les soins de santé en général.

Ces modifications de présentation de votre revue s'inscrivent dans une réflexion plus large, validée par le CA, et qui vise à donner plus rapidement à nos membres des informations concernant les actions menées par la FNIB ou les points d'actualité. Les nouveaux modes de communication, tels que les réseaux sociaux, clips infos, etc. sont en phase de développement.

La structure des conseils d'administration sera également adaptée en 2017. Deux réunions seront consacrées au « retour » des mandats, en décembre et en janvier. Ces deux rencontres ont pour objet le partage des informations entre tous les mandataires et la FNIB, ainsi que la vision de la FNIB concernant les politiques à soutenir/défendre dans l'année. Les autres conseils d'administration seront planifiés en cohérence avec le calendrier de l'UGIB francophone afin de préparer les dossiers qui y sont traités.

Bonne lecture et excellente année 2017 à tous !

Fabienne **De Zorzi**

Alda **Dalla Valle**



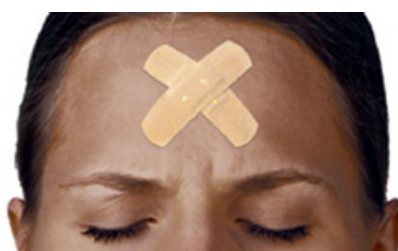
Rubrique internationale

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil international des infirmières appelle à la protection des travailleurs de soins de santé

Dublin, Irlande, le 03 Novembre 2016 – S’exprimant lors de la cinquième Conférence internationale sur la violence dans le secteur de la santé, Howard Catton, directeur des politiques de soins infirmiers et de santé au Conseil international des infirmières (CII), a appelé de ses vœux une meilleure protection des travailleurs de santé grâce à l’adoption de lois, de politiques de « tolérance zéro » et de mesures de sécurité, d’éducation et d’aménagement des lieux de travail.

**Fifth International
Conference on
Violence in the
Health Sector**



**26 - 28 October 2016
Dublin - Ireland
Broadening our view -
responding together**

La Conférence internationale sur la violence dans le secteur de la santé s’est tenue du 26 au 28 octobre 2016 à Dublin, sur le thème « Élargir notre perspective et réagir ensemble ». Cette rencontre bisannuelle est la plus importante manifestation mondiale consacrée au problème des agressions au travail et à la violence dans les services de santé. Elle traite de problèmes graves et omniprésents qui non seulement affectent la santé des travailleurs mais aussi compromettent la prestation des soins et les résultats pour les patients.

Cette année, la Conférence a adopté une approche multidimensionnelle en explorant les perspectives biologique, spirituelle, expérientielle, légale, politique et sociétale de la violence. Cette vision élargie vise à encourager l’élaboration de stratégies de réaction plus dynamiques et à sensibiliser toutes les parties concernées par le problème de la violence dans le secteur sanitaire.

M. Catton a décrit l’expérience que les infirmières ont de la violence et présenté des stratégies pour prévenir cette violence et en mitiger les effets. Il a souligné le cas particulier des agents de santé qui vivent et travaillent dans des zones de guerre et de conflit. En Syrie, aujourd’hui, les personnels, établissements, équipements et transports de santé sont visés délibérément dans le cadre d’une stratégie militaire. Le CII, en partenariat avec l’Association médicale mondiale, a publié récemment une déclaration condamnant

ce fait et appelant au respect des droits de l’homme. Le CII continuera de dénoncer de telles violations.

Howard Catton, a également animé, avec le Dr Kevin McKenna – coprésident du comité d’organisation et scientifique de la Conférence –, un débat consacré à la prise de position du CII sur la violence contre le personnel infirmier (en cours de révision).

Note pour les rédactions

Le Conseil international des infirmières (CII) est la fédération de plus de 130 associations nationales d’infirmières, représentant les millions d’infirmières dans le monde. Géré par des infirmières et à l’avant-garde de la profession au niveau international, le CII plaide pour des soins de qualité pour tous et pour des politiques de santé solides, partout dans le monde.

Information : Lindsey Williamson, media@icn.ch

Téléphone : +41 22 908 0100 ; **fax** : (+4122) 908 0101

www.icn.ch

Tout comme Heiderike, trouvez votre premier emploi dans le secteur de la santé.

"J'ai terminé mes études d'infirmière en juin 2016 et je cherchais un emploi depuis le printemps. Grâce à Express Medical, j'ai trouvé un poste de chargée de projet à la santé (3/5e), à la ville de Courtrai. Express Medical me propose également des « missions ponctuelles » pour que je puisse intervenir là où ma présence est nécessaire, durant mes jours de liberté. J'estime important d'entretenir mes compétences d'infirmière, parce que je souhaite reprendre ce métier à l'issue du projet de Courtrai. Je considère que c'est une collaboration positive !"

Pour trouver plus d'inspiration afin de décrocher votre premier emploi dans le secteur de la santé ou pour en savoir plus sur l'histoire de Heiderike, consultez le site www.starttowork.be et découvrez comment Express Medical peut vous aider.

Toutes les informations sur www.expressmedical.be.



Recherche pour un engagement immédiat des INFIRMIER(E)S

- BACHELIER(E)S
- GRADUE(E)S
- SPECIALISE(E)S

Infos et candidatures :
Chantal MOISET -DDI
recrutement@epsilon.be



L'humain au coeur du projet

www.epsilon.be

Le Conseil international des infirmières favorable à l'application universelle de la méthode « mère kangourou »

Genève, Suisse, le 17 novembre 2016 – Le Conseil international des infirmières (CII) a signé une déclaration conjointe concernant l'application de la méthode « mère kangourou » pour les soins aux prématurés et aux nouveau-nés de faible poids.

Signée par le CII, le Council of International Neonatal Nurses (COINN), la Confédération internationale des sages-femmes (ICM), la Fédération internationale de gynécologie et d'obstétrique (FIGO) et l'Association internationale de pédiatrie (IPA), la déclaration appelle les professionnels de santé à appliquer la méthode « mère kangourou ». Recommandée par l'OMS, évaluée positivement par les experts⁽¹⁾, cette méthode consiste, pour la mère, à établir un maximum de contact physique avec son enfant prématuré en le portant peau contre peau sur la poitrine, de manière continue ou intermittente.

Il est prouvé que cette méthode de faible coût, très simple et étayée par des éléments probants a fait reculer d'un tiers la mortalité des nouveau-nés dans les pays à bas revenu.

Dans les pays riches, les données disponibles montrent que la proximité avec la mère est propice à l'allaitement au sein et qu'elle réduit les risques de maladie contractée à l'hôpital, les infections (jusqu'à moins 47 %) et la durée de l'hospitalisation.

Les avantages de la méthode kangourou se mesurent en termes d'oxygénation, de température, de poids et de circonférence de la tête. La méthode entraîne aussi une amélioration notable du taux de survie.

La méthode kangourou a pour effet d'humaniser les soins en couveuse traditionnels en favorisant le contact direct et prolongé entre la mère et l'enfant, ce qui renforce leurs liens et améliore leur bien-être général.

Les infirmières jouent un rôle crucial auprès des mères et des parents en intégrant les résultats de la recherche à leur pratique. Aujourd'hui, le CII s'associe aux autres as-

sociations de professionnels de santé pour promouvoir la méthode kangourou, d'une part en tant qu'élément important de la formation technique à la prise en charge des prématurés et, d'autre part, en tant qu'étape cruciale dans le développement de soins infirmiers compétents, capables de mettre en œuvre des solutions de santé innovantes.

On trouvera de plus amples renseignements à l'adresse suivante : www.healthynewbornnetwork.org/resources/kmcjointstatement

¹ Boundy et al., "Kangaroo Mother Care and Neonatal Outcomes : A Meta-Analysis", Pediatrics.

Note pour les rédactions

Le Conseil international des infirmières (CII) est une fédération d'associations nationales d'infirmières représentant les millions d'infirmières dans le monde. Géré par des infirmières et à l'avant-garde de la profession au niveau international, le CII plaide pour des soins de qualité pour tous et pour des politiques de santé solides, partout dans le monde.

Information : Lindsey Williamson, media@icn.ch

Téléphone : +41 22 908 0100 ; **fax** : (+4122) 908 0101

www.icn.ch



CHR CITADELLE

Un hôpital pour tous, la santé pour chacun

Le CHR de la Citadelle, hôpital public d'excellence, compte 935 lits dont 192 universitaires. Le CHR de la Citadelle s'appuie sur plus de 3.500 collaborateurs, 400 médecins indépendants et un réseau de partenaires pour offrir des soins et des services de haute qualité dans toutes les spécialités médicales.

Le CHR recrute, dans le cadre de ses projets de développement, plusieurs collaborateurs (m/f) :



Direction du pôle soins

Infirmiers bacheliers / Infirmiers bacheliers spécialisés

pour les secteurs d'hospitalisation et en particulier pour :

- le service des soins intensifs
- le bloc opératoire

Si vous êtes motivé, rigoureux, capable d'initiative et responsable, nous vous proposons d'évoluer au sein d'équipes pluridisciplinaires dynamiques. La diversité des pathologies traitées dans notre institution ainsi que sa philosophie de soins vous permettront de progresser dans des services de pointe attentifs aux valeurs humaines, au partage des compétences, au savoir-faire et à l'esprit d'équipe.

Renseignements : Monsieur D. Putzeys, Directeur du département infirmier et paramédical f.f.
(secrétariat : 04/225.60.48 - stephanie.remy@chrcitadelle.be).

Les candidatures sont à adresser à Monsieur D. Putzeys, Directeur du département infirmier et paramédical f.f., CHR de la Citadelle, boulevard du 12ème de Ligne 1, 4000 Liège.

Infirmier en chef

pour la stérilisation centrale

Missions : Définies dans l'AR du 13/07/2006 - encadrement du service de stérilisation. Le service de stérilisation centrale assure la stérilisation du matériel médico-chirurgical de tous les services hospitaliers. En termes d'activité, plus de 55.000 containers opératoires sont pris en charge annuellement par une équipe dynamique et professionnelle, composée d'infirmiers et d'auxiliaires de stérilisation. Un service où la technologie, renforcée par un logiciel de gestion intégrée de traçabilité, est au service de la qualité et de la sécurité. Une attention particulière est apportée à la formation du personnel et à la collaboration avec nos clients et en particulier avec le bloc opératoire.

Profil : Diplôme d'infirmier bachelier ou sage-femme avec une expérience professionnelle de minimum 4 ans ou un brevet d'infirmier hospitalier avec une expérience professionnelle de minimum 6 ans et licence en sciences médico-sociales et en sciences hospitalières ou certificat de cadre hospitalier. Une formation d'infirmier en stérilisation du matériel médico-chirurgical ou en hygiène hospitalière est souhaitable. Une expérience d'activité au bloc opératoire est un atout. Capacités techniques, relationnelles, organisationnelles et de management, sens de la communication et de la négociation.

Renseignements : Madame C. Clabots, infirmière chef de service
(tél. : 04/225.64.69 - claudine.clabots@chrcitadelle.be).



Toutes les candidatures, accompagnées d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae, seront traitées avec la plus grande confidentialité et sont à envoyer, pour le 26 mars 2016 au plus tard, au CHR de la Citadelle, bd du 12ème de Ligne 1, 4000 Liège, à l'attention de Madame S. Portugaels, Directeur général.

Portrait

Yves Mengal

Ce 1er décembre 2016, Yves Mengal était admis à la retraite au Chu de Charleroi après une carrière bien remplie qui l'a amené à exercer dans différents domaines de la santé et de l'enseignement.

L'occasion était belle pour Agora de le remercier et de lui rendre hommage.



SON VÉCU PROFESSIONNEL ...

Yves qui a été durant 13 ans président national de la Fédération Nationale des Infirmières de Belgique (FNIB) et qui en est toujours vice-président a, à travers les nombreux mandats qui lui ont été confiés, travaillé à la défense et à la reconnaissance de notre profession.

L'évocation de son parcours depuis l'obtention de son diplôme d'infirmier témoigne de cet engagement.

Yves Mengal est Infirmier Gradué Hospitalier depuis 1972, il est licencié en Sciences Hospitalières et Agrégé de l'Enseignement Secondaire Supérieur en Sciences Hospitalières (ULB) depuis 1978. Boursier de l'OMS, il poursuit ensuite sa formation dans le cadre de la scolarité de Maîtrise en Sciences Infirmières à l'Université de Montréal, Canada, de 1982 à 1984. Il présente avec succès le DEA en Santé Publique en septembre 2003 à l'ULB et prépare un doctorat en Santé Publique.

De 1977 à 1982, il mène une carrière parallèle d'enseignant à temps complet à l'Ecole Provinciale d'Infirmières Gradué de Charleroi et de praticien infirmier à mi-temps à l'Ecole Clinique Provinciale de Montignies-Sur-Sambre (école pour enfants et adolescents handicapés

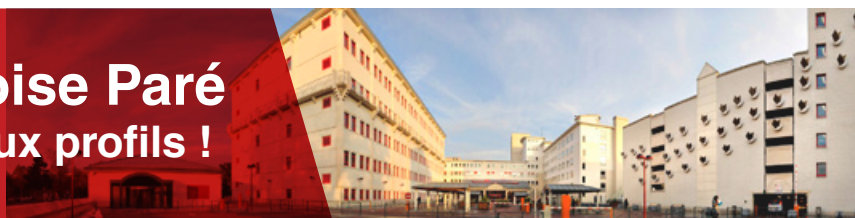
physiques, et malades chroniques neuro-moteurs, dotée d'une clinique orthopédique).

Ces deux premières expériences professionnelles constitueront le ferment des travaux, des recherches, des publications et de l'engagement professionnel qu'il prendra principalement dans les domaines de la défense des principes éthiques de responsabilité professionnelle et de respect des personnes, de la défense d'une formation infirmière de haut niveau (universitaire et non universitaire) en Belgique et en Europe, de la défense d'une pratique infirmière basée sur des données scientifiques rationnelles et vérifiables, de la défense d'une pratique professionnelle réalisée essentiellement par du personnel qualifié sous un statut légal protégé d'exercice de l'art infirmier.

De 1984 à 1990, il enseigne à Institut Provincial Supérieur des Sciences Sociales et Pédagogiques de Promotion Sociale, en section Cadres de santé, à Charleroi dont il deviendra ensuite directeur de 1990 à 1992. Parallèlement, en 1986, il obtient une charge d'enseignement à temps partiel dans la section de Licence en Sciences Hospitalières, (orientation : soins infirmiers et enseignement) à l'Ecole de Santé Publique de l'U.L.B. Il donnera le cours « d'actualisation des soins » en 2ème licence et le cours de « didactique et méthodologie spéciale » en section d'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur. Il y est aussi chargé dès 1987 de l'encadrement des mémoires de fin d'études de la section infirmière de Licence en Sciences de la Santé Publique et coordonne, en partie, cette même section depuis 1989.

En 1991, il est chargé d'un audit du département infirmier à l'Hôpital Civil de Charleroi. A partir de 1992, il y occupe la fonction d'adjoint à la Direction Générale, alors en projet de fusion avec d'autres institutions. Il participe ensuite activement à deux fusions majeures des hôpitaux civils de Charleroi : l'une en 1995 et l'autre,

Le CHU Ambroise Paré recrute de nombreux profils !



Le Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique de Mons-Borinage est l'un des principaux employeurs de la région de Mons. Il développe de nombreux projets novateurs et s'inscrit dans une politique dynamique et de qualité.



Pour notre département infirmier, nous recrutons des :

- infirmier(e)s spécialisé(e)s en Gériatrie ;
- infirmier(e)s spécialisé(e)s en Oncologie ;
- infirmier(e)s en Dialyse ;
- infirmier(e)s pour le bloc opératoire.

Nous offrons : • Un cadre de travail stable, stimulant et dynamique • Des contrats à durée indéterminée
• De multiples avantages : primes, chèques-repas, congés du secteur public et extra-légaux, etc.

Intéressé(e)? Envoyez votre lettre de motivation et votre CV au CHUPMB, Monsieur Jacques HERAUT, Directeur infirmier et paramédical, Boulevard Kennedy 2, 7000 Mons, ou via recrutement@hap.be.

Nous accordons une attention particulière à la diversité de nos équipes. Nous nous engageons à traiter votre candidature sans aucune discrimination liée à l'âge, au sexe, à l'origine ethnique ou au handicap.



Rue Saint-Luc, 8
5004 BOUGE
Tél. : 081/20.91.11
Fax : 081/20.91.98



Nous recherchons des (h/f) :

- **Infirmiers gradués/bacheliers en soins infirmiers ou des infirmiers brevetés**
- **Infirmiers gradués/bacheliers en soins infirmiers spécialisés**

Offre

- Un contrat à durée indéterminée à temps plein (37h30/sem.) ou à temps partiel
- Un environnement de travail enrichissant et en constante évolution
- Une rémunération en rapport avec votre niveau de responsabilité accompagnée d'avantages extra légaux (13^{ème} mois complet, congés supplémentaires, ...)
- Une crèche agréée ONE et un accueil extra-scolaire.

Intéressé(e) ?

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de Monsieur Dufour, Directeur du département infirmier paramédical et services associés au numéro suivant : 081/20.93.50.

Rendez-vous dans la partie emploi de notre site internet www.slbo.be ou sur <http://emploi.slbo.be/fr/home.aspx>



plus récente, début 2000 et devient Directeur Administratif du site hospitalier de Charleroi du nouveau Centre Hospitalier Universitaire de Charleroi fusionné.

Il occupe ensuite la fonction de directeur du département de la logistique hôtelière pour l'ensemble des sites du CHU fusionné.

Membre de la FNIB depuis 1976, et actif en tant que membre du bureau de l'association régionale de Charleroi, il est président national de la FNIB de 1992 à 2005 et ensuite vice-président jusqu'à ce jour.

De 1996 à 1999, il préside l'Union Générale des Infirmières de Belgique et est impliqué activement, en tant qu'expert, aux « Tables Rondes Infirmières » conduites par le Ministre de la Santé Publique et destinées à proposer des modifications qualitatives majeures au statut de l'art infirmier belge.

Confronté en 2001 à des projets de déstructuration de la profession d'infirmières en Belgique, il est amené à réagir vivement par voie de presse et par l'organisation de multiples manifestations. Ces réactions fermes et radicales assez inusitées dans le secteur conduisent la FNIB à devenir un partenaire incontournable des négociations dans le domaine des soins de santé et des soins infirmiers.

En 2002, il initie une refonte complète de l'association qui aboutit en 2003 au vote de nouveaux statuts et donne à la FNIB des objectifs à la fois professionnels et syndicaux.

Parallèlement, avec Michel Dumont, il participe au lancement de la publication de la revue professionnelle infirmière INFI-MAG (le magazine de l'infirmière francophone) et crée, avec Dan Lecocq, le site web de la FNIB : www.fnib.webb.be.

D'octobre 2003 à janvier 2004, il participe activement en tant qu'« expert » aux travaux des « Dialogues de la Santé

» organisés par le Ministre Fédéral de la Santé belge, Rudy Demotte, en vue d'élaborer la politique de santé des cinq années à venir, dans une optique nationale mais aussi européenne.

En 1991, 1992 et 1993, il est chargé par le Ministère belge des Relations Internationales de 3 missions d'expertise au Bénin, qui aboutissent à la rédaction et la publication de l'ouvrage « Guide des Soins Infirmiers pour l'Afrique Francophone » en collaboration avec le MEPS (Matériels d'Education pour la Santé) de Cotonou et l'OMS.

De 1995 à 2001, il est membre actif du bureau de la CEFFS-SI (Commission Européenne Francophone des Formations Supérieures en Soins Infirmiers regroupant les Ecoles universitaires et de Cadres infirmiers de l'Europe francophone) et co-organisateur des rencontres et colloques en Belgique francophone.

Dès 1998, il participe, en tant que délégué officiel belge et coordonnateur du projet en Belgique, aux travaux du projet de « Programme de Formation Professionnelle Continue en Santé Publique pour les Infirmières de l'Union Européenne », projet subsidié par l'Union Européenne et regroupant, à l'époque, 15 pays européens. Il participe aussi au groupe belge et européen « Hôpitaux Promoteurs de Santé » et est le coordonnateur des projets « Promotion de Santé du personnel hospitalier » au sein du CHU de Charleroi.

Depuis 2007, il est membre du groupe infirmier de la Commission de Planification des Prestataires de Santé (SPF Santé Publique)

En collaboration avec ses collègues, Thierry Lothaire, secrétaire international de la FNIB et Paul De Raeve, secrétaire général de l'European Federation of Nurses Associations (EFN), il participe activement depuis 1995 aux travaux européens au Comité Permanent des Infirmières de l'Union Euro-



C.H.U. de Charleroi

Symposium des soins intensifs

Prise en charge de l'enfant en situation aiguë

Lundi 20 mars 2017
de 8h30 à 16h00

Hôpital A. Vésale
Rue de Gozée 706 - 6110 Montigny-le-Tilleul
Auditoire De Cooman

Inscription obligatoire

Renseignements : Madame S. Gangi : 071/92 00 55



ISPPC
Intercommunale de Santé Publique
du Pays de Charleroi

péenne (Standing Committee of Nurses of European Union PCN/EU PCN) devenu en novembre 2004 l'European Federation of Nurses Associations (EFN – 34 pays membres). Depuis 1999, il est délégué officiel belge aux Comités des Représentants Nationaux (CRN) lors des Congrès internationaux du Conseil International des Infirmières (CII – 135 pays membres) qui se déroulent tous les deux ans. Il a été membre du Conseil d'Administration du CII de 2005 à 2009.

Depuis 2000, il est membre du SIDIEF (Secrétariat International des Infirmières et Infirmiers de l'Espace Francophone).

Il est l'auteur de plusieurs publications dans des revues belges et étrangères et a réalisé de nombreuses interventions lors de colloques et congrès en Belgique et à l'étranger sur les thèmes de la recherche en soins infirmiers, la responsabilité professionnelle infirmière, la confidentialité et le secret professionnel, la formation, la pratique infirmière et le système de santé, et l'éthique professionnelle...

SES QUALITÉS HUMAINES, SES VALEURS MORALES, SES CONVICTIONS ...

Si son activité hospitalière s'est arrêtée en cette fin d'année 2016, Yves ne compte pas rester inactif.

En effet, les étudiants de Cadre de santé et de Master pourront continuer à bénéficier de ses compétences car il poursuit sa carrière d'enseignant.

Le monde associatif n'est pas en reste puisque depuis le 16 décembre 2016, il est président de l'Association Médicale du Hainaut pour l'Encadrement, la Formation et l'Information, ASBL pour laquelle il compte mettre de nouveaux projets en chantier.

Yves reste celui que nous avons toujours connu dans son engagement désintéressé pour la défense de la profession d'infirmier ; dans ce contexte, la FNIB et ses membres peuvent toujours compter sur ses services et ses qualités et ... elles sont nombreuses :

Son professionnalisme bien sûr mais aussi sa grande disponibilité, son écoute, sa fidélité, son enthousiasme. En effet, il est toujours partant pour de nouveaux projets, de nouveaux défis.

Son grand cœur. Il préside l'ASBL « Les Compagnons de Mal-Ox » et avec son comité organise de nombreuses activités annuelles pour financer et promouvoir l'aide aux enfants et adultes handicapés sous la forme, entre autres, d'aides techniques et d'activités para et extra scolaires.

Quand, après mûre réflexion, Yves prend une décision, celle-ci sera défendue avec force et conviction, parfois contre vent et marée ; s'il apprécie la contradiction et le doute, il n'aime guère les compromis de circonstance. Ses argumentations toujours étayées, très souvent fondées, sont sources d'avancée et de progrès.

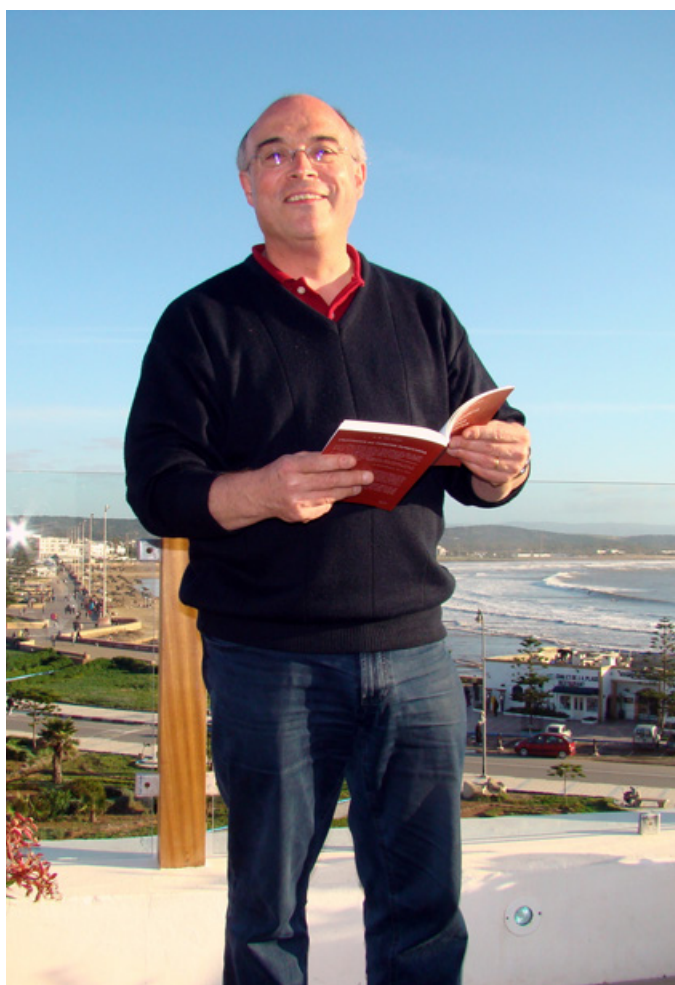
Comment ne pas évoquer aussi l'humour, le sens de la dérision, le côté un peu provocateur de notre ami et son admiration pour Félicien Rops et son appel à ne pas faire du mal à autrui (les habitués aux exposés de Yves comprendront).

A travers ce portrait, nous souhaitons féliciter Yves pour sa carrière professionnelle et le remercier chaleureusement pour tout le travail qu'il a accompli au sein de notre association.

Nous continuerons à œuvrer avec lui à l'atteinte de nos objectifs.

A. Nayes

T. Lothaire



PARTAGE D'UNE RÉFLEXION

A la découverte des infirmières ressources pour un partage d'une réflexion de la pratique infirmière avancée au sein des Cliniques universitaires Saint-Luc à Bruxelles

PAR KATTY VAN RENTERGHEM, CADRE INFIRMIER QUALITÉ

L'évolution des soins, des traitements, de la société peut engendrer de nouvelles fonctions de travail. Le milieu hospitalier universitaire ne déroge pas à cela vu ses 4 missions reconnues :

- Fournir des soins aux patients (pathologies sévères, spécifiques ou traitements de pointe)
- Enseigner
- Soutenir la recherche
- Servir la société

C'est dans le courant des années 90 que sont apparues des fonctions infirmières spécialisées qui, aujourd'hui, sont classifiées d'infirmière de pratique avancée.

« Selon la définition consensuelle du Conseil International des Infirmiers adoptée en 2008 : Une infirmière de pratique avancée est une infirmière diplômée d'État ou certifiée qui a acquis les connaissances théoriques, le savoir-faire nécessaire aux prises de décisions complexes, de même que les compétences cliniques indispensables à la pratique avancée de son métier, pratique avancée dont les caractéristiques sont déterminées par le contexte dans lequel l'infirmière sera autorisée à exercer. Un master est recommandé comme diplôme d'entrée. »

Au sein de notre établissement, la pratique infirmière avancée se décline en deux groupes de personnel : les infirmières ressources* et les coordinatrices de soins*. Chaque groupe représente environ 40 personnes. Dans cet article, nous ne parlerons que des infirmières ressources dont nous avons la supervision.

L'arrivée d'une nouvelle directrice du département infirmier et l'expression par le groupe des infirmières ressources d'une insatisfaction, d'un manque de reconnaissance et de visibilité ont permis de lancer une enquête auprès de ce personnel. Les objectifs principaux étaient d'établir un état des lieux sur cette fonction et de réfléchir sur leur évolution et leur management au sein des cliniques.

Cela a débuté par un voyage en Suisse en 2013 pour échanger avec nos collègues sur la manière dont étaient intégrées ce profil d'infirmières (dites infirmières cliniciennes spécialisées) dans leur structure hospitalière.

Parallèlement, nous participons tous les deux ans aux congrès européens des infirmier(e)s clinicien(ne)s, consultant(e)s et de pratique avancée. Ce qui permet de nous tenir informée sur ce qui se réalise dans d'autres pays et institutions de soins.

En Belgique, il n'existe aucune législation qui régit ces fonctions à ce jour.

Fortes des expériences précitées, nous avons lancé une enquête comprenant deux vagues. Ces deux moments de récolte de données se sont déroulés en janvier 2014 et complétés en janvier 2015.

Le questionnaire s'est inspiré des écrits d'A.B Hamric (2014) qui a défini 7 domaines d'activités comme vous pourrez le découvrir dans les résultats ci-dessous

Voici les résultats des enquêtes auprès des infirmier(e)s ressources

Qui sont-elles ?

Des infirmier(e)s qui ont pour la plupart suivi une ou plusieurs formations spécialisées (Exemples : diabétologie, stomathérapie, plaies et cicatrisation, Education à la santé, Santé publique, hypnose, Algologie, santé mentale et psychiatrie, néphrologie, gériatrie, Pédiatrie, ...). Les 2/3 travaillent à temps partiel dans des équipes de 1 à 6 personnes maximum, toujours en étroite collaboration avec les médecins. Elles ont entre 35 et 55 ans, avec une expérience professionnelle de plus de 15 ans. Une fonction qui motive car la moitié est dans ce type d'activités depuis plus de 5 ans

Quelles sont leurs activités ?

Activités d'expertise clinique :

Ce groupe de professionnels évalue quotidiennement des situations complexes de soins, mobilisent de précieux savoirs, techniques et appuient leurs différentes interventions sur des données probantes.

Activités de Consultation et de Conseil,

Il existe une grande variabilité de cette activité au sein du groupe des infirmières ressources. Si la plupart prodiguent des accompagnements, conseils, avis de façon quotidienne et hebdomadaire, d'autres réalisent cette activité que mensuellement voire annuellement ou même jamais pour une personne.



Activités de coaching/guidance

Les infirmières ressources accompagnent et participent au développement des compétences d'autrui (patients, familles et/ou équipe des soins). Elles mettent en valeur le potentiel des personnes suivies. Elles sont de réels acteurs de changement. Cependant, nous constatons aussi dans ce cadre une variabilité dans la fréquence de réalisation de ce type d'activités (Quotidienne, hebdomadaire, mensuelle voire jamais)

Activités de collaboration,

Les infirmières ressources organisent et/ou coordonnent des activités interdisciplinaires. Elles clarifient les besoins des patients et des proches, elles créent un lien et orientent les patients et/ ou leurs proches vers d'autres intervenants si besoin. Certaines d'entre elles interviennent moins fréquemment au niveau de l'organisation et/ ou de la coordination interdisciplinaire.

Activités de recherche,

Actuellement ce domaine est à développer. De nombreuses infirmières ressources collaborent activement à la recherche médicale mais insuffisamment voire pas du tout à la recherche infirmière.

Activités de leadership

Cela mérite une petite explication sur le terme ...

Les activités de leadership reprennent les actions qui influencent, transforment l'environnement dans lequel les infirmières de pratique avancée travaillent. Cela peut être une mise en place, une administration, une évaluation et un suivi d'un ou de plusieurs programmes de santé au sein d'une filière de soins, d'un réseau d'intervenants, d'une convention, par exemple avec l'INAMI, le ministère de la santé.... Cela requiert de nombreuses compétences de communication, d'assertivité, de démarche réflexive....

Au sein de notre institution, la priorité est clairement à l'évaluation des pratiques et mérite le développement d'un programme de formation pour renforcer ce domaine de compétences.

Activités d'aide à la prise de décisions éthiques

Les réponses aux interventions des infirmières ressources ne sont pas toutes évidentes et ce malgré l'expérience, le savoir,.... En effet, l'environnement évolutif des soins de santé relève d'une complexité tant au niveau des soins que des interactions avec les nombreux professionnels de santé qui agissent auprès des patients et de leurs proches. La relation privilégiée des infirmières en général et des infirmières ressources établit avec ceux-ci est importante dans l'identification, la compréhension et la résolution des problèmes moraux et/ou éthiques engendrés parfois par les traitements ou les soins. Ce lien de confiance est précieux pour accompagner une personne tout au long de son parcours de soins et de vie.

Au sein du groupe des infirmières ressources, ce type d'activité relève essentiellement de l'aide à la réflexion critique auprès des patients.

Que retenir de cette expérience ?

Ce travail a permis d'établir un état des lieux et une meilleure compréhension des activités des infirmières ressources.

Le groupe des infirmières ressources est actif, dynamique, participatif et volontaire. Il recèle d'une richesse incroyable et diversifiée.

Le management de ce groupe par un cadre infirmier attiré est propice à la visibilité, à la cohérence des rôles, à la collaboration entre elles, au partage d'expériences, et enfin à la création d'une politique de soins intégrant la pratique avancée.

Rien n'est acquis, tout se transforme en permanence. L'amélioration continue de notre profession est partie intégrante de notre évolution professionnelle et de la pratique infirmière avancée. Nous restons, donc, attentive au développement des compétences, aux changements perpétuels de notre milieu de travail afin de relever les défis et de répondre aux besoins de soins et de santé de notre société.

* lire aussi infirmiers ressources et coordinateurs de soins

Nos partenaires

EFN STATEMENT - NOVEMBER 2016

NURSES IN CONFLICT AREAS NEED TO BE MORE PROTECTED

There are many areas of conflict around the world where constant threats are faced by the population daily; Syria, Iraq, Nigeria, Cameroon and Turkey, are examples where such situations reach the internal news frequently. Nurses and many other health care professionals have to continue their work in those difficult and dangerous regions under life-threatening circumstances. The EFN is very concerned about the working environment of these nurses, who sometimes even become the target of warring parties.

As a result of those conflicts, there is an ongoing refugee crisis which forces thousands of people to flee their home in order to escape this violence. The refugees' crisis, the large number of refugees arriving at the European borders, and the obligation of nurses and other healthcare professionals to follow their respective ethical code, was addressed in the London statement by the EFN (2015).

The European Federation of Nurses Associations (EFN), in

support of the ICN statement on "the ethical principles of health care in times of armed conflict and other emergencies", advocates for peaceful conflict resolutions and strongly opposes armed conflicts. Nurses play a crucial role in addressing the needs of people in those conflict areas or fleeing from them. The EFN believes in the importance of quality emergency care and the importance of long-term health needs of refugees and internally displaced persons. We condemn any attacks on healthcare facilities and personnel, on patients and medical vehicles.

The EFN calls for:

- The protection and support of all healthcare personnel in all conflict areas in the world;
- The importance of protection of citizens, especially vulnerable groups such as women, children, disabled, and elderly;
- Respecting international law and providing healthcare and humanitarian assistance to refugees in need;
- Improve the legal protection for patients and frontline staff by ensuring proper respect for protective emblems, enhancing legal protection for practice in conformance with medical ethics including repeal of laws that criminalise the provision of impartial health care based on the affiliation or political views of the patient, and addressing violations;
- Global peace and security, which is fundamental to health, and prevention of war and armed conflict of any kind.

Even wars have limits, because wars without limits are wars without ends. Health-care personnel and facilities are the outer frontier of these limits¹.

¹ Source: International Committee of the Red Cross (2016). Geneva Conventions and Commentaries: Even wars have limits: Health-care workers and facilities must be protected [Statement]. Available on the World Wide Web on 17 October 2016 via: <https://www.icrc.org/en/war-and-law/treaties-customary-law/geneva-conventions>.

mariemontvillage

recherche
Des infirmiers A1/A2 (H/F)
pour engagement immédiat

Description de fonction:

Au sein des unités spécifiques pour personnes âgées désorientées ou auprès des services plus classiques MR-MRS, donner des soins globaux (infirmiers et psychosociaux) aux résidents confiés afin de maintenir, d'améliorer ou de rétablir leur santé, leur bien-être et de favoriser leur autonomie.

Notre offre:

Un contrat à durée indéterminée temps plein ou tout autre temps de travail à négocier, dans une institution en constante évolution, offrant un cadre de travail agréable et moderne. Une fonction variée offrant de réelles perspectives d'avenir et de développement grâce à une politique de formation continue soutenue. Des avantages extralégaux tels qu'une assurance de groupe, des congés extralégaux complémentaires, des tickets repas.

Intéressé(e)

Pour plus d'information nous concernant, consultez notre site : www.mariemontvillage.be.

Veuillez adresser votre lettre de candidature accompagnée d'un curriculum vitae à Mariemont Village, à l'attention de Mr Goblet Valéry, rue Général de Gaulle, 68 à 7140 Morlanwelz ou par e-mail à l'adresse info@mariemontvillage.be.



The European Federation of Nurses Associations (EFN)

Registration Number 476.356.013

Clos du Parnasse 11A, 1050 Brussels, Belgium

Tel: +32 2 512 74 19 Fax: +32 2 512 35 50

Email: efn@efn.be Website: www.efnweb.eu



amma

assurances depuis 1944
par et pour le secteur de la santé

Coopération infirmiers et aidants proches

Une infirmière à domicile rend visite à un patient depuis un certain temps. À la demande de ce dernier, des actes techniques bien précis de soins infirmiers sont délégués à l'aidant proche. Quelle est la procédure à respecter pour l'infirmière ?

La loi de 2014 a permis aux aidants proches de jouer un rôle plus efficace et de prodiguer des soins plus adaptés grâce à leur étroite collaboration avec les infirmiers et les infirmières. La personne aidée bénéficie ainsi d'un ensemble de soins de meilleure qualité.

Grâce à cette loi, l'aidant proche peut, en vertu d'une attestation établie par un(e) infirmier(ère), effectuer légalement certains soins sur un patient déterminé.

Ces interventions ne peuvent jamais être rémunérées et l'attestation ne peut donc jamais être établie pour des actes effectués par des professionnels.

En outre, tout acte doit être effectué avec l'accord du patient par un aidant proche dûment formé et supervisé par l'infirmier(ère) responsable du patient traité.

L'infirmier(ère) doit s'assurer de l'accord du patient et doit veiller au choix, à la formation et à la supervision de l'aidant proche. Ces points relèvent de sa responsabilité.

En tant que praticien de l'art infirmier, quelle est votre responsabilité ?

- Assurez-vous toujours d'obtenir l'accord explicite du patient.
- Vérifiez que l'aidant proche est apte à apprendre et à effectuer un acte précis. Apprenez-lui la technique et décrivez-lui la procédure à suivre.
- Expliquez-lui comment il doit agir en cas de problème et communiquez-lui les coordonnées d'un médecin de garde et d'un infirmier(ère) qu'il pourra contacter en urgence.

mier(ère) qu'il pourra contacter en urgence.

- Vérifiez toujours dans la pratique que l'aidant proche applique correctement la technique et qu'il sait comment réagir en cas de problème.

Accord du patient

Il est essentiel qu'une attestation soit rédigée. Elle doit identifier la personne qui administre les soins et le patient, indiquer le motif du traitement, le décrire et préciser sa durée.

L'attestation doit être rédigée en trois exemplaires et signée par le patient, l'aidant proche et l'infirmier(ère). Chacun en reçoit un exemplaire.

Le fait que les interventions ne peuvent être effectuées par l'aidant proche que moyennant une telle attestation protège la profession d'infirmier.

Il est essentiel que les conditions précitées soient remplies pour éviter que l'infirmier(ère) puisse être tenu responsable des erreurs de l'aidant proche.

Des questions à ce sujet ?

Contactez-nous au 02/209 02 21

**Ou découvrez notre couverture en R.C. Professionnelle
sur www.amma.be/fr/rcprofessionnelle**

Rapport d'activités

En 2016, au travers de ses mandataires, la FNIB a été représentée dans de nombreux conseils, commissions et groupes de travail mis en place au niveau fédéral et/ou régional.

La FNIB, fédération généraliste, a également sollicité les associations infirmières spécialisées pour des mandats et/ou participation à des groupes de travail nécessitant l'expertise d'un infirmier spécialisé. En outre, certains dossiers ont été traités avec d'autres associations généralistes.

De cette manière nous souhaitons rendre de la cohérence à l'ensemble de la profession et travailler de concert avec tous les infirmiers vers un objectif commun partagé.

Les mandataires ont participé aux nombreuses réunions et groupes de travail organisés par les structures officielles et/ou dans le cadre des travaux des associations.

LES MANDATS 2016 ÉTAIENT LES SUIVANTS :

CONSEIL FÉDÉRAL DE L'ART INFIRMIER

Effectifs/ suppléants:

De Zorzi Fabienne/Belghezli Nassira

Putzeys Dominique/Dalla Valle Alda

En 2016, le CFAI a rendu des avis sur les dossiers suivants :

L'ASSISTANT DE PRATIQUE MÉDICALE DE PREMIÈRE LIGNE

La Ministre Maggy De Block a formulé la demande d'un avis consolidé au Conseil supérieur des médecins spécialistes et des médecins généralistes, au Conseil National des professions paramédicales et au Conseil Fédéral de l'Art Infirmier concernant l'assistant de pratique et la vision émanant du groupe de travail piloté par le Professeur Jan De Maeseneer.

La Ministre souhaite en particulier avoir des informations complémentaires sur :

- L'opportunité d'intégrer cette profession au sein de la Loi relative à l'exercice des professions des soins de santé ;
- Sur les conditions auxquelles celle-ci doit répondre en ce compris les compétences de base ;
- Sur les actes et les prestations pouvant être confiés à un tel profil ;
- Sur la vision quant à l'articulation de l'assistant de pratique avec d'autres professions de soins de santé, notamment des praticiens de l'art infirmier.

Outre l'avis rentré par les membres des trois conseils, le CFAI recommande :

1. La mise en œuvre d'une analyse scientifique objective qui permettrait de savoir avec précision (y compris géographique et en fonction du type d'organisation (solo,

groupe, etc.)) quels sont les activités et les besoins des médecins généralistes comme, proposés par les membres délégués des trois conseils dans l'avis consolidé.

2. De se limiter à améliorer les compétences et l'utilisation des professions déjà disponibles sans créer de nouvelle profession, dans l'attente d'une réflexion globale des prises en charge au sein de la 1ère ligne et de la révision de la loi coordonnée du 10 mai 2015.

COMMISSION DE PLANIFICATION DE L'OFFRE MÉDICALE « INFIRMIERS »

L'avis est rendu d'initiative sur base des travaux présentés par la commission de planification de l'offre médicale.

Le CFAI recommande la mise en place des trois points suivants :

1. Faire le couplage sur les données des infirmiers de 2010 et 2016 amenant un comparatif avec les données 2004-2009. Cette actualisation des données permettra l'évaluation des politiques entreprises et si nécessaire, l'adaptation de celles-ci.
2. Dès 2016, réaliser un couplage permanent annuel des données des praticiens de l'art infirmier.
3. Établir un plan pluriannuel pour maintenir un équilibre entre l'offre et la demande en personnel infirmier afin de garantir à la population des soins de qualité sur base des recommandes de la commission de planification de l'offre médicale.

AVIS CONCERNANT LE PROFIL DE COMPÉTENCE DE L'INFIRMIER EN SOINS GÉNÉRAUX

L'avis du CFAI est rendu sur demande de la ministre Maggy De Block. L'élaboration du profil professionnel et de compétences de l'infirmier responsable de soins généraux est basée sur :

- Les 8 compétences infirmières décrites dans les directives européennes 2005/36 et 2013/55.
- La littérature scientifique nationale et internationale.
- Les profils professionnels et de compétences européens et internationaux.
- La proposition antérieure d'un profil professionnel élaboré par un groupe de recherche mandaté par le Conseil national de l'art infirmier (2013).
- L'évolution vers un modèle de santé centré sur le client.
- Le développement des sciences infirmières.
- Les résultats de recherche qui démontrent l'importance d'un cadre de travail favorable à l'exercice professionnel.

Le document validé est disponible sur le site du SPF Santé Publique.

PROFIL DE COMPÉTENCES DE L'AIDE-SOIGNANT

Suite au constat que l'arrêté royal du 12 janvier 2006 fixant les activités infirmières qui peuvent être effectuées par des aides-soignants et les conditions dans lesquelles ces aides-soignants peuvent poser ces actes n'est pas respectée, le conseil fédéral de l'art infirmier rentre un avis concernant l'enseignement d'activités infirmières et la demande certains employeurs de réaliser des activités infirmières hors du cadre de l'arrêté royal susmentionné.

L'avis vise à rappeler à toutes organisations travaillant avec des aides-soignants de respecter la législation en vigueur concernant les activités infirmières que les aides-soignants peuvent effectuer et leurs conditions.

FORMATION INFIRMIÈRE ET EXÉCUTION D'ACTES POU- VANT ÊTRE RÉALISÉS PAR LES PROFESSIONS PARAMÉDI- CALES

Le CFAI a reçu le questionnaire de l'association profes-
sionnelle flamande des audiolgues à propos de l'adéqua-
tion de la formation infirmière avec l'exécution d'actes qui
peuvent aussi être exercés par les audiolgues.

Le CFAI a rentré un avis favorable concernant l'adéquation
de la formation des praticiens de l'art infirmier et les actes
qu'ils réalisent.

GROUPES DE TRAVAIL CFAI

Déontologie : Mengal Yves, Dalla Valle Alda.

Différenciation de fonction : Mengal Yves, Putzeys Domi-
nique.

Groupe de travail pluridisciplinaire AMU : Dalla Valle Alda,
Michel Pierre-Alain (AFIU)

Formation permanente : Bustillo Aurélia, Crispin Brigitte.

COMMISSION TECHNIQUE DE L'ART INFIRMIER

Cette commission est en cours de ré-activation. La publi-
cation au MB des nouveaux mandataires est attendue dans
les prochaines semaines. Les mandataires désignés en
2012 sont les suivants :

Effectifs/suppléants :

Lothaire Thierry/Maule Yves

Ninite Sébastien/Hérait Jacques

CFQAI (CONSEIL FÉDÉRAL POUR LA QUALITÉ DE L'ACTIVITÉ INFIRMIÈRE)

Treccani Laurence, Putzeys Dominique (CFAI)

En 2016, le CFQAI a publié son rapport d'activités 2011-
2013 pour la qualité de l'activité infirmière dans les hôpi-

taux belges.

CONSEIL FÉDÉRAL POUR L'ALLAITEMENT MATERNEL

Robert Marielle (FNIB/AISPN)

COMMISSION AGRÉMENT

Les commissions des différentes spécialisations sont en
cours de renouvellement.

Titre professionnel particulier soins intensifs et d'urgence

Vos Bénédicte

TPP et QPP gériatrie

Treccani Laurence

TPP oncologie

Deridder Martine

TPP pédiatrie et néonatalogie

Fyon Christian

Section aides-soignants

Stuckens Didier (FNIB/AFIU)

TPP et QPP psychiatrie

Fyon Christian

QPP soins palliatifs

Vervier Dominique

KCE

Effectif/suppléant

Fortemps Martin (ACN)/Thonon Olivier

COMMISSION MÉDICALE PROVINCIALE

Les mandats sont arrivés à leur terme (6 ans), ils sont en
court de renouvellement. La fréquence des réunions au
niveau des commissions médicales provinciales a varié
selon les provinces et selon les dossiers à traiter par les
infirmiers.

En 2016, les mandataires étaient les suivants :

Bruxelles : Rigaux Geneviève (effective)/Beguine Jacqueline
(suppléante).

Hainaut : Treccani (effective)/Hérait Jacques (suppléant).

Namur : François Huguette

Liège : Wathélet Eric (effectif)/Piraprez Emmanuel (sup-
pléant).

INAMI

Chambre de recours francophone : Decuyper Claude, Dalla-
turca Medhi.

Commission de première instance : Dethye Karine, Dewilde
Aurore, Lardinois Luc, Lombart Maryvonne Lombart.

Chambre commission de convention : Gancwajch Anita.

STRUCTURE MULTIPARTITE EN MATIÈRE DE POLITIQUE HOSPITALIÈRE

La structure multipartite a pour mission de rendre des avis au Ministre de la Santé publique et des Affaires sociales concernant des aspects cruciaux de la politique hospitalière.

Elle se compose d'un président, un vice-président, de six membres effectifs et six membres suppléants des organisations professionnelles représentatives des médecins, des hôpitaux, des organismes assureurs, des praticiens infirmiers (4 membres), de cinq experts effectifs et cinq suppléants, de deux membres effectifs et deux suppléants du SPF Santé publique et de l'INAMI, d'un membre effectif et un suppléant représentant le Centre fédéral d'expertise des soins de santé, le président du CNEH et son suppléant, quatre membres effectifs et quatre suppléants proposés par le Gouvernement, un représentant effectif et un suppléant représentant l'Inspection des finances (nommés pour une période de 6 ans).

Représentant FNIB : Thonon Olivier.

COMMISSION DE PLANIFICATION DE L'OFFRE MÉDICALE

La commission de planification examine les besoins en matière d'offre médicale pour les médecins, les dentistes, les kinésithérapeutes, les infirmières, les sages-femmes et les logopèdes.

Le dernier rapport concernant les infirmiers est « Statistiques détaillées des professionnels des soins de santé en Belgique, selon le sexe, âge, région et province au 31/12/2015. Ce document est disponible sur le site du SPF Santé Publique.

En janvier 2017, la commission a rendu un rapport sur l'effet de la double cohorte sur les places de stages en médecine.

Membres : Effectif/suppléant
Hans sabine (ACN)/Mengal Yves
Particulièrement compétent : Effectif/suppléant
Lothaire Thierry/Stordeur Sabine

GROUPE DE TRAVAIL E-SANTÉ – ACTION 10

Effectif/Suppléant
De Zorzi Fabienne/Dufour Adrien (ACN)

TABLE RONDE SOINS CHRONIQUES

Dans le cadre de la mise en place d'une politique de soins intégrés en faveur des malades chroniques, les entités fédérées ont invité les parties prenantes, dont les associations professionnelles, à plusieurs tables rondes fin 2015 et en 2016.

La FNIB était représentée par : Decuyper Claude.

TABLE RONDE COLLÈGE D'ONCOLOGIE

Herpaix Thomas (FNIB/BeONS)

CII (CONSEIL INTERNATIONAL DES INFIRMIÈRES)

Le CII a identifié trois programmes-clés comme vitaux pour l'amélioration des soins infirmiers et de la santé. Ces programmes, piliers de l'action du CII sont les suivants : Pratique de la profession, réglementation et conditions d'emploi et de travail.

La classification internationale de la pratique des soins infirmiers (CNP) et diriger le changement sont deux projets qui relèvent du pilier « Pratique de la profession ».

Les « qualités de direction et d'animation appliquées à la négociation » est un projet qui relève du pilier « Conditions d'emploi et de travail ».

Effectifs
Dalla Valle Alda
Lothaire Thierry
Mengal Yves



Le CHU Tivoli recrute

des infirmier(e)s bachelier(e)s et spécialisé(e)s

pour tous les secteurs d'hospitalisation et les services médico-techniques.

Veuillez adresser votre CV et lettre de motivation à Madame Françoise HAPPART, Directrice du Département Infirmier.

CHU Tivoli
Avenue Max Buset, 34
7100 La Louvière
francoise.happart@chu-tivoli.be
Infos: 064/27.66.54
www.chu-tivoli.be





En 2016, la FNIB a développé, traité et suivi plusieurs dossiers. Le principal étant la réforme des études d'infirmier en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cependant, d'autres aspects de notre profession ont été portés par notre association, notamment l'octroi des primes pour les TPP et QPP, la réforme de l'AR n°78, l'âge légal de la pension pour les métiers lourds ou les restrictions budgétaires.

LA RÉFORME DES ÉTUDES D'INFIRMIER EN FWB

LA DIRECTIVE 2013/55/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 20 NOVEMBRE 2013, RELATIVE À LA RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES – INFIRMIER RESPONSABLE DE SOINS GÉNÉRAUX.

La directive est parue au journal officiel le 28 décembre 2013. Deux ans étaient prévus pour sa mise en œuvre dans les 28 pays de l'Union européenne, soit au plus tard le 18 janvier 2016. Il s'agit d'une directive sectorielle qui concerne 7 titres de base : médecins, pharmaciens, dentistes, vétérinaires, architectes, sages-femmes et infirmiers.

La directive prévoit un seul titre infirmier : « infirmier responsable de soins généraux » (IRSG), obtenu au terme de minimum 3 années d'un enseignement de 4600 heures, réparties en 2300 heures de théorie et 2300 heures de pratique, avec un minimum de 1/3 de théorie et 2/3 de pratique (enseignement clinique).

Au-delà d'un nombre défini d'heures d'apprentissage, l'accès au titre d'IRSG suppose le respect de 8 compétences :

- Diagnostiquer les soins infirmiers de façon indépendante ;
- Collaborer de façon effective avec d'autres acteurs du secteur de la santé ;
- Responsabiliser les individus, les familles et les groupes afin qu'ils adoptent un mode de vie sain et qu'ils se prennent en charge ;
- Responsabiliser les individus, les familles et les groupes afin qu'ils adoptent un mode de vie sain et qu'ils se prennent en charge ;
- Engager de façon indépendante des mesures immédiates pour préserver la vie, et appliquer des mesures dans les situations de crise ou de catastrophe ;
- Apporter des conseils de façon indépendante ;
- Assurer, de façon indépendante, la qualité des soins infirmiers et leur évaluation ;
- Assurer une communication professionnelle complète et coopérer avec les membres d'autres professions ;

- Analyser la qualité des soins, afin d'améliorer sa propre pratique professionnelle.

Nous espérons que, grâce à cette injonction de l'Europe, la Belgique et la Ministre de la Santé prendraient leurs responsabilités et se positionneraient sur la filière de formation donnant accès au titre d'infirmier responsable en soins généraux en Belgique, et par voie de conséquence, à l'euro-mobilité en clarifiant le paysage des soins infirmiers.

Cependant, Madame De Block préfère attendre une réponse de l'Europe avant de se positionner sur les 2 cursus de formation actuels. C'est la raison pour laquelle en septembre 2016, les 2 filières de formation existaient encore ! Elles ont subi une légère adaptation afin de se conformer à la directive ... 3 ½ ans pour le brevet et 4 ans pour le bachelier (3 ans pour le brevet en Flandre).

La FNIB demande depuis plusieurs années qu'une seule filière de formations (bachelière) soit retenue pour le titre d'IRSG et qu'une réforme structurelle soit initiée pour mettre en place un soutien mieux formé au personnel infirmier.

Les débats sont toujours en cours. De nombreuses rencontres se sont tenues et se tiennent encore avec les cabinets ministériels des 3 enseignements en FWB (supérieur, brevet et promotion sociale). Ces réunions autorisent un espoir à court terme (année académique 2017), pour autant que Madame De Block se positionne. Nous soutenons l'idée d'une seule filière de formation (bac) en 4 ans et d'un soutien infirmier formé en 3 ans.

Notre fédération défend également les droits acquis et n'a pas la volonté de supprimer les brevets... les infirmiers brevetés ont une expertise, un titre et une fonction de travail qu'ils garderont.

Nous ne ménageons pas nos efforts pour y arriver.

A titre informatif, nous joignons un exemple de courrier envoyé aux ministres (voir page suivante). Ce courrier est envoyé au nom de l'UGIB, d'autres courriers similaires ont été envoyés aux ministres de la FWB par la FNIB et/ou la chambre francophone de l'UGIB.

LES PRIMES DES TPP ET QPP

De nombreuses réunions se sont tenues sur le sujet. Interrogée sur ce point, Madame De Block a répondu : « La prime telle que nous la connaissons sera encore donnée cette an-



ALGEMENE UNIE DER VERPLEEGKUNDIGEN VAN BELGIË vzw.
UNION GENERALE DES INFIRMIER(E)S DE BELGIQUE asbl.
ALLGEMEINER KRANKENPFLEGEVERBAND BELGIENS vgg.

Bruxelles, le 9 mars 2016

À l'attention de Madame Maggie De Block
Ministre des Affaires sociales et de la Santé
publique
Tour des Finances
Boulevard du Jardin Botanique 50 boîte 175
1000 Bruxelles

Réf. : 2016/16/09-03/WD-DA-MK/MK

Objet : La réforme structurelle de la formation d'infirmier en Belgique et la conformité de celle-ci avec la directive européenne 2013/55/UE.

Madame la Ministre,

La réforme de la formation d'infirmier visant à la mise en conformité avec la directive européenne 2013/55/UE figure à l'agenda des priorités politiques. Nous espérons que des décisions importantes à ce sujet seront prises dans le courant des semaines à venir lors de la conférence interministérielle. En tant qu'organisme de coordination des quarante-deux organisations professionnelles infirmières, nous sommes le porte-parole des infirmiers dans la discussion relative à cette réforme. Il convient donc de prendre en considération la voix de l'AUVB-UGIB-AKVB.

Par le biais de la présente lettre, nous souhaitons souligner à nouveau les points de vue de l'AUVB-UGIB-AKVB. Ceux-ci ont été confirmés unanimement au sein du conseil d'administration de l'AUVB-UGIB-AKVB le 8 mars 2016. Le conseil d'administration représente l'intégralité du secteur infirmier. Il réunit en effet des infirmiers provenant des trois filières de formations infirmières existantes en Belgique, à savoir la formation de bachelier, la formation HBO5 et la formation de breveté.

Les points de vue de l'AUVB-UGIB-AKVB sont les suivants :

1. La formation de bachelier pour « Infirmier responsable des soins généraux » dure quatre ans. La formation de bachelier répond à la directive européenne 2013/55/UE.

2. L'avis du Conseil fédéral de l'art infirmier du 1er avril 2015 sur « le profil professionnel et de compétences pour l'infirmier responsable des soins généraux » doit être accepté et approuvé par la ministre.
3. Une formation au niveau HBO5 tant en Flandre qu'en Wallonie et en Belgique germanophone et donc partout en Belgique. De cette façon, la formation satisfait aux normes de Bologne :
 - a. cette formation HBO5 dure trois ans ;
 - b. cette formation HBO5 n'aboutit pas à un titre européen agréé d'infirmier ;
 - c. cette formation HBO5 n'aboutit pas au titre d'infirmier.
4. Une distinction doit être opérée entre la formation de bachelier et la formation HBO5 sur la base de deux profils professionnels et de deux profils de compétences distincts. Ces formations doivent dès lors aboutir à deux titres distincts.
5. Les deux formations et titres aboutissent à deux différenciations au sein de la loi LAG du 10 mai 2015.

Le conseil d'administration de l'AUVB-UGIB-AKVB a été clair dans ses points de vue et souhaite les étayer logiquement et les renforcer, mais également les défendre de façon efficace.

Vu notre vision progressiste, notre attitude ouverte et notre volonté de dialogue, nous nous attendons à ce que l'on tienne compte des points de vue cités.

Si notre vision n'est pas prise en considération, la profession exige malgré tout des mesures fortes.

Nous vous prions, Madame la Ministre, de bien vouloir agréer l'expression de notre plus profond respect.

Marc Koninckx
Président AUVB-UGIB-AKVB

Myriam Pietroons
Vice-présidente AUVB-UGIB-AKVB

Cette lettre a également été envoyée :

au Premier Ministre C. Michel, aux ministres J. Vandeuren, H. Grevits, M. Prévot, J.C. Marcourt, J. Milquet, A. Antoniadis et G. Gosuin et aux présidents des partis politiques

Secretariaat Secretariat AUVB-UGIB-AKVB: Pegasuslaan 5, 1831 Diegem (Brussels Airport)

née (2016), mais en 2017, elle sera donnée sous une autre forme et intégrée dans les rémunérations ».

Le cabinet de la ministre a chargé l'IFIC (institut de classification de fonctions) de faire une proposition.

A ce jour, ni la ministre, ni son cabinet n'ont apporté une réponse claire à nos interrogations.

RÉFORME DE L'AR N°78... LOI COORDONNÉE DE MAI 2016

Depuis le 10 novembre 1967, l'AR n°78 a été modifié à de nombreuses reprises. Au fil des ans, l'évolution des soins de santé nécessite la prise en compte de la loi sur les droits du patient, la transplantation d'organes, l'acquisition et l'utilisation de matériel biologique humain, l'euthanasie, etc.

Dans un contexte de réforme du paysage des soins de santé, la ré-écriture de la loi coordonnée de mai 2016 est devenue une nécessité afin de la rendre plus lisible, de l'adapter aux besoins démographique et de l'adapter au nouveau millénaire.

Il s'agit, entre autre, de garantir au patient des prestataires compétents, d'organiser les soins autour du patient (mul-

tidisciplinarité) et de rendre le patient actif dans son parcours de soins.

La FNIB s'est positionnée d'emblée dans une dynamique participative sur ce projet de réforme qui nous apparaît sain, cohérent et qui s'inscrit dans une modernisation du paysage des soins de santé sur le territoire.

Cependant, la vigilance reste de mise jusqu'à la fin du processus, car les restrictions annoncées du budget des soins de santé risquent d'avoir un impact significatif sur la qualité et l'équité des soins dispensés à la population.

L'ÂGE LÉGAL DE LA PENSION

La fédération, en collaboration avec l'UGB et ses associations, a mandaté un avocat, spécialiste du droit du travail, pour préparer et déposer auprès des instances officielles un dossier de reconnaissance de notre profession comme « métier pénible ».

En 2016, la FNIB s'est manifestée par voie de presse tout au long de l'année, ainsi qu'à l'occasion de la manifestation du secteur non-marchand le 24 novembre 2016.

ATTENTION À VOUS PROFESSIONNELS...



Bravo les infirmières et les infirmiers !

Pas seulement visibles lors des catastrophes, attentats ou campagnes de vaccinations ... Toujours présents et disponibles 24h/24 pour assurer en toute sécurité des **soins de qualité** à toute la population.

Une profession reconnue, responsable et indispensable aux côtés des médecins, des pharmaciens et des paramédicaux.

Une profession reconnue en Belgique mais aussi par l'Union Européenne pour autant que sa formation réponde partout aux mêmes **critères de compétences cliniques et scientifiques afin d'assurer la libre circulation en Europe (Directive sectorielle européenne 2013/ 55/UE)*** .

La Belgique, jusqu'à présent à la pointe des Soins Infirmiers en Europe et dans le monde, **en passe d'être à la traine...** par manque de décision et de discernement politique. Les **futurs professionnels sont en dangers** si leur formation ne répond pas aux exigences de cette Directive !

Nous souhaitons, une seule filière de formation permettant d'accéder au titre d'Infirmier responsable en soins généraux. Etre ministre, ce n'est pas « faire son possible ... » mais « faire son devoir politique » et être à l'écoute ! **Madame la Ministre écoutez-nous !**

Infirmiers, Infirmières, réveillez-vous et exprimez-vous ! Les associations

professionnelles vous soutiennent, soutenez-les en retour ... **Défendez l'avenir de la profession belge en Europe !**

Plus d'information sur les sites des associations



ATTENTION À VOUS LES JEUNES...



A vous les futurs apprenants ...

Si vous voulez devenir **INFIRMIER** ...

Prenez votre formation et votre avenir en mains.

Vérifiez et exigez que votre future formation réponde à la
nouvelle Directive sectorielle européenne 2013/55/ UE !
(disponible sur le site de la Fédération Européenne des Infirmiers :
<http://www.efnweb.org>)

Toute personne diplômée en Art Infirmier après septembre 2018 sera
régie par cette nouvelle directive et sera en libre circulation en Europe si :

- Elle a suivi une formation de 4600 heures dont 2300 au minimum de
pratique professionnelle au chevet du bénéficiaire de soins

ET ...

- Elle maîtrise les 8 compétences (art 31) décrites dans le Cadre de
compétences de EFN (fédération européenne des infirmiers).

**Vos futures associations professionnelles vous renseigneront
avec plaisir, contactez les...**



MANIFESTATION DU NON-MARCHAND

LE 24/11/2016, LA FNIB SE MANIFESTE !



LA FNIB SOUHATE INSISTER SUR LES POINTS SPÉCIFIQUES
QUE LA PROFESSION INFIRMIÈRE DOIT REVENDIQUER...

QUELLE FORMATION POUR L'INFIRMIÈRE EN BELGIQUE ET DANS L'EUROPE ?

**QUELLES RECONNAISSANCES POUR LES SPÉCIALISATIONS
ET LES QUALIFICATIONS ?**

QUELLES FINS DE CARRIÈRES ?

AMÉNAGEMENT DE FIN DE CARRIÈRE, MÉTIER PÉNIBLE ?

QUEL AVENIR POUR LES NORMES ?

ET LA QUALITÉ AU CHEVET DU PATIENT ?

QUELLE PROTECTION DE LA GROSSESSE ?

**MAGGIE,
ENTENDS-NOUS !**

Oui, c'est
possible,
mais...

Je ne suis
pas d'accord
avec vous !

**MAGGIE,
ENTENDS NOTRE
PROFESSION !**



Dates à retenir



Du 27 mai au 1er juin 2017, Congrès du conseil international des infirmières

« Les infirmières au front de la transformation des soins »



Le 12 mai 2017 Congrès annuel ACN/FNIB à Namur

« Journée internationale des infirmiers et infirmières »



Les 16 & 17 novembre 2017, 14ème congrès européen franco-phone des infirmier(ère)s de pratique avancée et de recherche à Mons

« Rôle et compétence confirmés de l'infirmier(ère) de pratique avancée au service des systèmes de santé en Europe »

MICX Mons International Congress Xperience, Centre de Congrès

Agenda

A l'étranger

11 et 12.5.2017
Colloque GEFERS :
« Pédagogie des soins par les techniques de simulation. Bilans et perspectives éthiques »

Les Sables d'Olonne, France

<http://www.gefers.fr>

27.05.2017 – 01.06.2017
Congrès du Conseil International des Infirmières 2017

Barcelone, Espagne

<http://www.icnbarcelona2017.com/fr/>

9 et 10.11.2017
Colloque GEFERS :
« Vieillesse, éthique et société »

Tours, France

<http://www.gefers.fr>

03.06.2018 – 06.06.2018
7e Congrès mondial du SIDIIEF

Bordeaux, France

<https://www.sidiief.org/nos-evenements/congres-mondiaux/>



Formation, Recherche, Service
Haute École de Namur-Liège-Luxembourg

- kinésithérapeutes
- infirmiers bacheliers ou gradués
- médecins
- dentistes
- sages-femmes
- Filière libre pour les non-médicaux

Depuis 2005
**Formation Post-Bachelor en
Acupuncture**

Reconnaissance par la plupart des
mutuelles et organismes assureurs



ACUPUNCTURE

Haute École de Namur-Liège-Luxembourg HENALLUX

Département paramédical Ste Elisabeth rue Louis Loiseau, 39 5000 Namur

**Portes Ouvertes samedi 20 mai 2017
de 10h à 13h**

www.facebook.com/ETTC.asbl

Formation de 950 heures = +/- 2400 heures (volume d'étude) - 60 crédits
en trois ans.

Informations et inscriptions aux cours

www.ettc-acu.be ou 0488/949.929

Agenda

En Belgique		
27.1.2017 Symposium en soins intensifs & soins d'urgence « Toxic-ô-Boulot », CHR Namur	Moulins de Beez rue du Moulin de Meuse 4 5000 Namur	http://www.chrn.be/sisu-2017
2.2.2017 Symposium infirmier du service des soins intensifs de l'Hôpital Erasme (SISSIHE) : «	Campus CUB Hôpital Erasme Auditoire Bordet (Bâtiment F) Route de Lennik 808 1070 Bruxelles	http://www.intensive.org/
2 et 3.2.2017 Colloque « Trajectoires migratoires et santé autour de la naissance » G3, partenariat entre l'Université de Montréal (Canada), l'Université de Genève (Suisse) et l'Université Libre de Bruxelles (Belgique)	La Tricoterie - Fabrique de liens - Rue Théodore Verhaegen 158 1060 Bruxelles, Belgique	https://perinatmigrant.sciencesconf.org/
11.3.2017 33ème symposium de la Société belge des infirmier(e)s en oncologie : « Soins infirmiers en oncologie: Paroles de patients, promesses de scientifiques »	Rue des Français 147 6020 Charleroi	http://infirmieres.be/
14.3.2017 30ème Réunion Scientifique de l'Afiu	Wépion	Save the date !
21 au 24.3.2017 37th International Symposium on Intensive Care and Emergency Medicine	Square Brussels Meeting Center - Glass Entrance rue Mont des Arts 1000 Brussels - Belgium	http://www.intensive.org/
28.3.2017 Congrès annuel AFISCeP.be : « Stomathérapie et Soins de Plaies pour infirmier(e)s »	Espace Charleroi Expo – La Géode	www.AFISCeP.be
29.4.2017 Congrès ABISMeR : « Nouveautés en Imagerie Médicale et Radiothérapie »	Rue Royale Sainte Marie 336 1030 Schaerbeek	http://infirmieres.be/
12.5.2017 VIIe symposium de médecine aigüe du CHR de Huy	Château Rorive Rue du Soir Paisible, 2 4540 Amay	Communication du CHR de Huy : Tél : 085/27.71.01 Mail : symposium@chrh.be
17 au 20.5.2017 Cinquième université de printemps francophone en santé publique : « Les démarches innovantes en santé »	Ecole de santé publique ULB Campus Erasme Bruxelles	Save the date !
17 et 18.11.2016 14ème Congrès européen francophone des Infirmier(ère)s de pratique avancée et de re- cherche : «Rôle et compétence confirmés de l'in- firmière de pratique avancée au service des systèmes de santé en Europe»	MICX Mons	Save the date !

N'oubliez pas non plus les grandes conférences web du SIDIIEF : programmation disponible ici : <http://grandesconferencessidiief.org/>

Rubrique culinaire

RECETTE : « E viva Barcelona 2017.... »



AJO BLANCO



Ingrédients pour 6 personnes :

50 gr de mie de pain blanc - 100 gr d'amandes mondées (débarassées de la peau brunâtre qui les entoure) - 6 gousses d'ail frais ou 6 gousses d'ail dégermées. - 4 càs de vinaigre de vin blanc - 4 càs d'huile d'olive - 1 litre d'eau - 1 vingtaine de grains de raisins blancs - 1 càc de fleur de sel & poivre

En cuisine :

- > Ecraser et torréfier dans une poêle 30gr d'amandes
- > Mélanger et mixer la mie de pain, le reste d'amandes, les gousses d'ail, le vinaigre, l'huile et 500cc d'eau.
- > Lorsque le mélange est bien homogène, ajouter le reste d'eau (nb : la consistance doit être celle du lait)
- > Rectifier l'assaisonnement avec la fleur de sel et le poivre.
- > Servir l'« ajo blanco » bien frais avec en accompagnement les amandes torréfiées et les grains de raisins coupés en deux.

GAZPACHO DE MIGUEL



Ingrédients pour 6 personnes :

1 kg de bonnes tomates bien mûres - 1 poi-

vron jaune et 1 poivron rouge - 1 concombre - 1 oignon - 4 càs de vinaigre de Jerez - 4 càs d'huile d'olive - 1 litre d'eau - Petits croûtons de pain frits dans l'huile d'olive - Quelques bouquets de basilic - 4 càc de sucre - Sel & poivre.

En cuisine :

- > Enlever la peau des tomates en les plongeant quelques secondes dans de l'eau bouillante.
- > Peler à l'économe les poivrons et le concombre. Peler l'oignon.
- > Plonger les légumes dans le litre d'eau froide et mixer afin d'obtenir un mélange homogène.
- > Ajouter le vinaigre, l'huile, le sucre et rectifier l'assaisonnement
- > Mettre au frais
- > Servir en disposant à la surface quelques dés de légumes, quelques croûtons et un filet d'huile d'olive.
- > Buen apetito...

POLLO AL AJILLO



Ingrédients pour 6 personnes :

1 beau poulet de +/- 1 kg ½ découpé en morceaux - 2 càs de farine - 2 càc de paprika - 125ml d'huile d'olive - 20 gousses d'ail frais non pelées mais légèrement écrasées avec le dos d'un couteau - 150ml de Jerez - 1 grosse càc de persil haché - Sel & poivre

En la cocina :

- > Dans un saladier, mélanger la farine, le paprika, le sel et le poivre.
- > Bien fariner les morceaux de poulet dans le mélange obtenu

- > Dans une poêle, faire chauffer l'huile et faire frire l'ail quelques minutes. Retirer l'ail et le réserver.
- > Poêler le poulet afin de le colorer sans qu'il ne colle.
- > Ajouter l'ail, verser le Jerez et laisser mijoter jusqu'à cuisson de poulet.
- > Rectifier l'assaisonnement et écraser les gousses d'ail dans le jus de cuisson afin de lier la sauce.
- > Servir en parsemant le poulet avec le persil.
- > Accompagner de grenailles cuites avec la peau et rissolées dans l'huile d'olive.

Les conseils du père « Effainibet »



Le vignoble espagnol est le plus vaste du monde et la qualité de ses vins est en constante progression. Nous avons l'embaras du choix pour accompagner ce poulet à l'ail mais je vous propose un Rioja (région située au nord de l'Espagne), vin, majoritairement, élaboré avec le cépage Tempranillo dont les arômes fruités avec des notes florales et de réglisse raviront vos papilles. Viva l'Espana, olé....

Bulletin d'adhésion

à compléter et à nous faire parvenir par mail : dallavalle.alda@gmail.com
ou par courrier postal : 27 rue de HORIA - 7040 Genly



Nom :
Prénom :
N° national (obligatoire) :
Adresse :
.....Bte
Code PostalLocalité.....
Pays :
E-mail :
E-mail prof. :
Tél. :
GSM :
Fonction :
Lieu de travail :

FNIB Association sans but lucratif
Siège social : Rue de la Source, 18
1060 Bruxelles
Site web: www.fnib.be
E-mail: dallavalle.alda@gmail.com

> Membre effectif : **40€/an**
> Membre pensionné : **30€/an**
> Institution : **150€/an**
> Etudiant en soins infirmiers
(études de base) : **15€/an**

Merci de cocher dans la liste ci-dessous l'association membre de la fédération à laquelle vous souhaitez vous affilier.
Vous avez également la possibilité de choisir une ou plusieurs affiliations complémentaires
(le coût s'élève alors à 20 euros en plus par association supplémentaire choisie).

- ☐ **ABISM** (Association belge des infirmières en santé mentale)
- ☐ **AFISCeP.be** (Association Francophone d'Infirmiers(ères) en Stomathérapie, Cicatrisation et Plaies Belgique)
- ☐ **AFITER** (Association Francophone Infirmiers et Technologues en Radiothérapie)
- ☐ **AFIU** (Association Francophone des Infirmier(e)s d'Urgence)
- ☐ **AISPNI** (Association des Infirmiers Spécialisés en Pédiatrie et Néonatalogie)
- ☐ **CID** (Coordination des Infirmières à Domicile)
- ☐ **ENDO-F.I.C.** (Endoscopie - Formation Infirmière Continuée)
- ☐ **FNIB Bruxelles – Brabant**
- ☐ **FNIB Régionale de Charleroi et du Hainaut oriental**
- ☐ **FNIB Liège – Verviers – Eupen** (UPRIL)
- ☐ **FNIB Namur – Luxembourg** (AINL)
- ☐ **SIZ-Nursing** (Société des Infirmier(e)s de Soins Intensifs)
- ☐ **FNIB Tournai-Mons-Centre**
- ☐ **AB PAI&AS MR/MRS** (Association Belge des Praticiens de l'Art Infirmier et de l'Art de Soigner des Maisons de Repos pour Personnes Agées et des Maisons de Repos et de Soins)
- ☐ **be ONS** (Belgian Oncology Nursing Society)
- ☐ **FIIB** (Fédération des Infirmières Indépendantes de Belgique) **Attention !!!! Pour tous les infirmiers indépendants, veuillez en premier choix opter pour la FIIB puis une autre association en 2° choix... Sinon vous ne serez pas comptabilisés pour l'INAMI.**

La FNIB Nationale se charge de transmettre votre/vos adhésion(s) complémentaire(s) et de reverser la/les fraction(s) de cotisation(s) correspondante(s) aux autres groupements.
Attention : de ce fait, un versement unique du total est à effectuer.

€

Nous recrutons !



Vous souhaitez nous rejoindre ?

EpiCURA regroupe 3000 professionnels et 70 métiers. En pleine mutation, notre centre hospitalier est important de par sa taille et son rayonnement.

Chaque jour, notre projet médical ambitieux et innovant poursuit un objectif clair : s'engager pour la santé de nos patients.

Dans notre ensemble hospitalier, la qualité des soins est prioritaire, tant au niveau de la compétence du personnel médical et soignant que de la modernité des équipements.

Nous devenons progressivement l'acteur régional le plus adapté à son environnement :

proche du patient, riche de sa diversité et fort d'un projet cohérent, novateur et ambitieux.



www.epicura.be/jobs



Site d'ATH rue Maria Thémée 1 7800 Ath Tél : +32 (0)68 26 21 11	Site de BAUDOUR rue Louis Caty 136 7331 Baudour Tél : +32 (0)65 76 81 11	Site de BELOEIL rue d'Ath 19 7970 Beloeil Tél : +32 (0)69 68 27 11	Site de FRAMERIES rue de France 2 7080 Frameries Tél : +32 (0)65 61 22 11	Site d'HORNU route de Mons 63 7301 Hornu Tél : +32 (0)65 71 31 11
---	--	--	---	---

Centre Hospitalier EpiCURA asbl : rue Louis Caty, 136 - 7331 Baudour

Profitez de la vie, Vitatel veille sur vous !

Vous vivez seul(e) à la maison ou votre conjoint(e) doit s'absenter ?

De jour comme de nuit, nous sommes à vos côtés. Malaise, chute, intrusion, prise de médicaments ou tout simplement besoin d'un contact ?

Vitatel est là quand vous en avez besoin car la télé-assistance, c'est notre métier.



Contactez-nous !

078 15 12 12
www.vitatel.be